

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

le développement du réseau d'accueil de jour (RéAjr) et son renforcement pédagogique et administratif

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente Communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal de sa volonté de renforcer le développement du Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAjr).

En ce qui concerne le parascolaire, il est envisagé d'ouvrir dès que possible 15 nouvelles places d'accueil dans l'ancien appartement du concierge du collège des 4-Marronniers. La Municipalité rappelle également que 24 places supplémentaires d'UAPE seront ouvertes lors de la prochaine rentrée scolaire aux Cygnes et à Fontenay.

En ce qui concerne le préscolaire, la Municipalité proposera prochainement au Conseil communal un plan de développement ambitieux, qui devrait permettre à terme de rattraper le retard et ainsi répondre aux besoins de la population en termes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. La Municipalité a pour ambition de développer en moyenne au minimum 57 places par année entre 2024 et 2030. A titre de comparaison, de 2011 à 2021, le réseau a développé une moyenne de 23 places par année.

En lien avec ces objectifs et afin de permettre au nouveau responsable du réseau d'accueil de se consacrer pleinement au développement de ce dernier, la Municipalité a pris la décision de compléter l'équipe administrative du RéAjr par la création de deux postes (1.1 ETP). Cette augmentation reste dans le cadre du budget 2023 et n'implique pas la nécessité d'un crédit complémentaire. Le budget 2024 sera établi en tenant compte de cette augmentation.

Le premier poste est destiné à améliorer la coordination de la qualité de l'accueil des enfants. En effet, lors de la présentation du budget 2023, la Municipalité avait déjà affiché sa volonté de mettre en place un poste à 50% (0.5 EPT) de coordonnatrice à l'inclusion. Une augmentation de 0.3 EPT pour ce même poste permettra de mettre en œuvre un concept de qualité d'accueil général afin d'accompagner tou.tes les jeunes Yverdonnois.es dans leur développement. La Ville disposera ainsi d'une conception de la qualité de l'accueil de jour des enfants commune à toutes les structures d'accueil collectif, ce qui permettra à terme de proposer, en partenariat avec les structures, un concept d'inclusion applicable à l'ensemble des organismes d'accueil collectif, ainsi que sa réalisation concrète. De plus, la coordination à la qualité de l'accueil permettra d'appuyer les équipes éducatives lors de l'évaluation et de l'accueil d'enfants à besoins particuliers. Il est en effet absolument nécessaire que le RéAjr puisse également répondre à ces besoins parallèlement aux efforts déployés par le Canton selon le Concept 360°, qui entend placer l'élève au centre du dispositif et l'accompagner de manière transversale¹.

¹ Pour plus d'informations, se référer au site internet [Concept 360° | État de Vaud \(vd.ch\)](https://www.vd.ch/concept360)

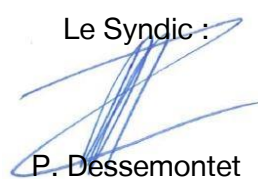
Le second poste porte sur l'engagement d'un.e responsable administratif à 80%. Ce poste doit permettre de faire face au développement actuel et futur du réseau d'accueil. Il permettra de mettre en place une meilleure gestion centralisée, notamment, de la liste d'attente. Concrètement, la personne qui occupera ce poste assistera le responsable du réseau dans la gestion administrative et financière du secteur, permettant ainsi une organisation plus efficiente, et conduira le secrétariat du RéAjr de manière à garantir la délivrance de prestations de qualité, ainsi que la gestion de l'accueil, l'information et l'orientation des clients. Ainsi, le responsable du réseau pourra se concentrer sur le développement de nouvelles places d'accueil et sur la gestion stratégique du réseau.

Cette organisation modernisée des volets pédagogique et administratif du RéAjr permettra à la Ville de mieux prendre en compte les évolutions actuelles et futures des besoins des familles yverdonnoises. Elle contribue à la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de développement de son réseau d'accueil de jour et un souci constant du bien-être de sa population.

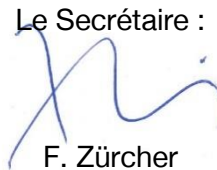


Vu ce qui précède, la Municipalité à l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

P. Dessemontet



Le Secrétaire :

F. Zürcher